



CODESRIA



CODESRIA

13

ème

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI
إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

Genre, migrations et diversité

Cas des femmes d'Afrique subsaharienne en Europe

Prof. Dr. Albertine Tshibilondi Ngoyi

5 - 9 / 12 / 2011

Introduction

La migration humaine en tant que déplacement du lieu de vie d'individus, est un phénomène probablement aussi ancien que l'humanité. Les données archéologiques et paléanthropologiques indiquent que *Homo sapiens* serait apparu en Afrique et qu'il a émigré en Eurasie. Les statistiques officielles évaluent entre 185 et 192 millions le nombre de migrants internationaux pour les années 2000, pour les personnes ayant quitté leur pays pour vivre et se fixer dans un autre pays pour au moins un an. Ce chiffre augmente de 2 % par an, malgré les restrictions à l'immigration qui ont vu le jour dans de nombreux pays, notamment en Europe avec la directive adoptée en 2008 par l'Union Européenne. L'ancien premier Ministre Belge H. Van Rompuy le notait à juste titre :

« S'il y a un sentiment de dépression, ce n'est pas seulement pour des raisons économiques. La crise de société est beaucoup plus profonde. Marquée par une perte de repères familiaux, idéologiques, religieux, sociaux. Je suis effrayé par l'individualisme de notre société, qui mène à l'égoïsme et qui conduit à la fermeture au lieu de l'ouverture¹ »

L'étude du phénomène migratoire se décline souvent au masculin. Or, au XXI^{ème} siècle, parmi les grands défis auxquels est confronté le continent africain, figure la migration féminine subsaharienne. Dans le cadre de la 13^{ème} Assemblée générale du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), nous proposons d'examiner l'impact de la migration des femmes en Europe sur le devenir du continent africain².

Notre propos comprendra trois moments. Dans un premier temps, nous présenterons la féminisation du phénomène migratoire. En second lieu, nous parlerons des changements des rapports de genre qu'entraîne cette migration, dans un contexte d'interculturalité. Enfin, nous verrons l'impact indéniable des diasporas féminines sur l'Afrique, tant au niveau économique que socio-politique. Mais l'autonomisation de la diaspora féminine africaine d'Europe et une collaboration plus étroite avec des instituts panafricains ne permettraient-ils pas d'optimiser leur impact sur le continent ?

¹ Ancien premier ministre belge, actuel président permanent du Conseil européen, Herman Van Rompuy, cité par C. Delhez dans Journal dimanche, 13 septembre 2009, éditorial.

² Nous parlerons particulièrement de la Belgique et de la France que nous connaissons le mieux.

La migration au féminin

Le migrant en quête de bien-être

D'après les démographes, l'immigration d'origine subsaharienne, malgré sa forte progression dans les dernières décennies, reste encore minoritaire en Europe, lorsque l'on considère les entrées annuelles de migrants ou la population immigrée.

En fait, l'immigration des femmes et des hommes d'Afrique subsaharienne est d'origine très récente. Les Afro descendants ne sont pas arrivés dans le flux migratoire organisé par la Belgique dans les années trente. Ainsi, dans l'après-guerre, la Belgique, contrairement à la plupart des Etats européens, s'est tournée d'emblée vers les pays méditerranéens (Italie, Espagne, Grèce, et enfin le Maroc et la Turquie).

La migration subsaharienne en Belgique date donc des années 60, les migrations anciennes concernent l'Afrique du Nord ou le Maghreb. L'absence d'accord entre les pays d'origine et la Belgique - à l'exception des accords interuniversitaires - explique la diversité des trajectoires migratoires. C'est dans les années 90, suite à l'instabilité politique et aux catastrophes naturelles, que l'on constate progressivement, l'augmentation du flux migratoire, au niveau du continent, et pour une moindre mesure vers l'Union Européenne³.

En effet, la plupart des Africains subsahariens étaient venus pour des raisons intellectuelles et leur séjour était limité à la durée des études. Mais, d'autres Africains ont quitté leur milieu d'origine pour des raisons diverses : crise, économique, regroupement familial, violences (religieuses, culturelles, sexuelles ou sociales), déstabilisation politique, guerres, catastrophes naturelles, etc.⁴.

Tous ces problèmes placent les Africains dans une situation de précarité et de paupérisation. Ainsi, les migrants sont contraints à prendre, pour la plupart, la route de l'exil à la recherche du mieux-être, à la recherche des alternatives économiques pour aider la famille. Il convient de noter que ceux qui partent ne sont pas nécessairement les plus pauvres. Car le voyage en Europe exige des moyens conséquents, et les sacrifices de la famille.

³ Voir le livre de N. Robin et MandiogouNdiaye. *Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : Une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation*. Oxford: International Migration Institute, 2010. Également l'article récent de D. Lessaut et C. Beauchemin, « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », dans *Populations et sociétés* (Bulletin Mensuel d'Informations de l'Institut National d'Etudes Démographiques), Janvier 2009, n° 452, pp. 2-3.

⁴ Cf. Bernard MumpasiLututala, "Le rôle de la gouvernance et de la recherche", dans *Migrations forcées* numéro spécial République Démocratique du Congo, Passé, présent, avenir ?, n° 36, décembre 2010, pp ; 8-9. (disponible aussi sur le NET : www.migrationforcée.org/RDCongo/).

A partir de 1967, il est permis aux migrants de travailler à condition d'avoir un permis de travail. Souvent le titre de séjour, limité à la durée des études, ne donnait pas accès au permis de travail ni à l'emploi. L'unique moyen de survie fut les petits boulots ou jobs non déclarés, avec le risque d'être exploité et de se retrouver sans couverture sociale.

Or, l'emploi est le moyen pour obtenir des revenus et un statut social. A ce sujet, une recherche entreprise par le *Forum des migrants de l'union Européenne* en 1998 précise que le nombre des personnes, d'origine étrangère (particulièrement les subsahariens) qui arrivent à décrocher un emploi en rapport avec leur qualification reste limité. Quand elles arrivent à décrocher un emploi, on les retrouve dans le secteur des soins, dans les services d'entretien, dans les usines, et enfin dans les travaux agricoles.

D'où l'importance d'encourager et d'appuyer financièrement les projets de développement des associations des migrants. Elles peuvent susciter une forte volonté d'émulation et d'autonomisation. Mais cela ne peut se réaliser sans la participation des institutions politiques et sans élimination de toutes les discriminations à l'endroit des migrants. Pour cela, il convient de :

- reconnaître leur niveau de formation pour leur permettre d'obtenir des emplois correspondants à leurs compétences réelles et favoriser leur promotion et leur intégration au marché de travail ;

- assouplir les conditions d'accès au marché de l'emploi pour éliminer des politiques anti-discriminatoires qui contrarient l'insertion professionnelle des migrants ;

- faciliter l'accès au crédit et aux subventions pour les projets des migrants ;

- appuyer les associations des migrant-e-s qui œuvrent pour l'autonomisation des Afro-descendants par des initiatives de création des Petites et Moyennes Entreprises dans le secteur privé ;

- reconnaître la dignité, l'intégrité et les droits des femmes feraient disparaître la dépendance, la discrimination et l'exploitation dont elles sont victimes de la part de certains employeurs ;

- alléger la charge des tâches et réviser la répartition sexuelle des tâches au sein de la famille, dans la perspective du genre ;

- sensibiliser les institutions et pouvoirs publics pour qu'ils initient et appuient juridiquement et financièrement l'autonomisation des migrants ;

- créer des centres d'expertise et de recherche sur leur situation.

Féminisation de la migration

La situation de précarité ci-dessus décrite est encore plus vraie pour les femmes. En effet, dans les années 1960, la migration des Africains subsahariens est essentiellement masculine, hormis le cas des épouses d'étudiants. Elle va vite devenir également féminine. Selon CathérineQuiminal, le taux des femmes subsahariennes en France va progresser de plus de 70% de 1982 à 1990, 52% âgées de moins de 25 ans, de conditions sociales les plus diverses⁵. De nombreux facteurs vont favoriser cette diaspora féminine.

Ainsi, en Belgique par exemple, à la volonté d'apporter une main-d'œuvre à l'industrie s'ajoute celle de répondre au déclin démographique et au vieillissement de la population. On constate, dès lors, un assouplissement des conditions favorisant les regroupements familiaux. Pourtant, les Africaines ne disposent que des droits dérivés de ceux de leur mari. Cela signifie que la dépendance à leur mari est institutionnalisée, puisqu'en matière de séjour, d'établissement, de travail et des droits sociaux, leurs droits sont dérivés de ceux qui sont attribués à leur mari en tant qu'immigrants ou étudiants.

Pour les femmes, l'emploi est le moyen par excellence pour obtenir à la fois des revenus et un statut social. C'est le parcours du combattant. Les subsahariennes au départ cadres connaissent une déqualification. En effet, le nombre des Africaines qui arrivent à décrocher un emploi en rapport avec leur qualification reste limité. Quand elles y parviennent, on les retrouve dans le secteur des soins (infirmière ou aide-soignante), dans les services d'entretien (nettoyage ou femme de ménage, aide familiale), dans les usines (surtout textiles et plastique) et enfin dans les travaux agricoles (surtout les récoltes). Certes, il existe une minorité qui émerge et occupe des postes de médecin, professeur, avocat...mais ce nombre est insignifiant par rapport à la majorité très qualifiés.

Les lourdeurs administratives sont toujours d'actualité, malgré quelques améliorations. Ainsi, la situation de séjour des immigrés n'est pas automatiquement assortie du droit de travail et le contraire est vrai, puisque des personnes en possession d'un permis de travail n'obtiennent

⁵ C. Quiminal, « Les associations des femmes africaines » dans *Cahiers du GEDISST*, 21, 1998, p. 113. Voir aussi LauraOso, *L'immigration en Espagne de femmes chefs de famille*, Les Cahiers du CEDREF (Centre d'Enseignement, de documentation et de Recherches pour les Etudes Féministes), n) 8-9, 2000, pp. 89-140.

nécessairement pas un permis de séjour régulier. Cette situation est encore plus vraie pour les femmes.

En somme, les femmes africaines subissent une triple discrimination : comme femmes victimes des inégalités liées au genre dans la société, comme subsahariennes, et comme travailleuses. C'est pourquoi, comme le souligne si bien la Charte des Migrants :

« Les femmes, tout particulièrement, doivent être protégées contre toute forme de violence et de trafic. Elles ont le droit de contrôler leur propre corps et de rejeter l'exploitation de celui-ci. Elles doivent jouir d'une protection particulièrement renforcée, notamment en matière de condition de travail, de santé maternelle et infantile, ainsi qu'en cas de changements de leur statut juridique et matrimonial »⁶.

I. La migration féminine en contexte d'interculturalité

L'aventure ambiguë

Loin d'être homogène, la communauté subsaharienne en Europe est composée de personnes aux itinéraires variés quant à leurs origines, leur intégration sociale, professionnelle ou culturelle. Mais les Africains se sentent tous pris dans la multiculturalité et l'interculturalité. Ils vivent cette aventure ambiguë dont parle Cheikh Hamidou Kane⁷. Ils doivent s'intégrer dans le monde qui les accueille. En même temps, ils ne veulent pas oublier l'héritage traditionnel. Mieux, ils estiment qu'ils ont quelque chose à apporter. D'ailleurs, Anne-Cécile Robert voit dans le continent Africain un réservoir des valeurs et traditions qui manquent au monde occidental. Elle note à juste titre :

« L'Afrique exprime des valeurs (...) « autres » qui pourraient rendre service à un monde au bord du gouffre. (...) (Ces valeurs) qu'on trouve traditionnellement en Afrique et qui se distinguent de celles promues par l'occident capitalistes : un refus de la tyrannie du temps, un pouvoir et une autorité indivisibles, un rapport différent de l'individu à la collectivité, une acceptation et une canalisation des passions (notamment par la ritualisation, importance de la symbolique), une résistance à l'accumulation des richesses, une insertion pacifique dans l'environnement⁸ ».

Plus que les hommes, les femmes vivent au quotidien cette interculturalité. Pour elles, l'Afrique est loin et pourtant proche. Le quotidien nous y renvoie, naissance, mariage, deuil... Il y a des bouleversements dans la conception de la famille, du mariage, des relations entre la

⁶ Charte Mondiale des Migrants, Proclamée à Gorée (Sénégal) le 4 Février 2011, <http://www.cmmigrants.org/goree/spip.php?article16>

⁷ Cf. Hamidou Kane (Cheik), *L'aventure ambiguë*, Paris, éd. Julliard, 1961.

⁸ A. -C. Robert, *L'Afrique au secours de l'occident*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2004, p. 22-23.

femme et l'homme. L'accès de la femme à l'emploi transforme les relations dans la famille. On passe de la famille élargie à une famille nucléaire. Le système matrimonial ne fonctionne plus de la même manière qu'au village. Les filles et les femmes tendent à affirmer leur autonomie dans le choix de leur futur conjoint et dans la gestion de leur vie. Les femmes ne sont plus des improductives, des « bouches à nourrir », elles ont plus d'atouts et se reconvertissent plus facilement que les hommes dans le secteur de soins et de services qui exigent un grand investissement et un épuisement. Elles acquièrent une certaine indépendance économique. Pourtant, la tradition finit par nous rattraper en Europe (en Belgique). Ce qui est parfois source de tensions et peut poser des problèmes dans les relations femmes/hommes, l'éclatement des ménages (séparation, divorce) et l'impact sur l'éducation des enfants. Alors, on s'interroge : Comment maintenir l'équilibre des relations dans les couples sans renversement de rôles ? Comment concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Dans la diaspora européenne, les femmes vivent au quotidien la pression de la mondialisation. Certes, en Afrique, on la sent cette mondialisation, marquée par un éclatement des frontières sur tous les plans : économiques, culturelles, sociales. Pour beaucoup, la mondialisation est un train dans lequel l'Afrique s'est embarquée sans l'avoir voulu et qu'elle ne maîtrise pas. Néanmoins, elle est un défi pour les Africains. Elle l'est plus encore pour les femmes dont le rôle est déterminant dans la gestion de la crise que traverse ce continent et la survie de la famille.

D'ailleurs, en Afrique, la mondialisation commence avec l'introduction du mode de production capitaliste et la modernisation technologique. Ce qui a des implications au niveau aussi bien économique que socio-culturel. Ce premier choc mondial entraîne la dégradation du statut de la femme et sa marginalisation sur le plan technologique. Aujourd'hui, c'est particulièrement dans les villes que la mondialisation exerce son pouvoir. Plus vite que les campagnes, elles sont prises dans l'engrenage économique, social et culturel de la mondialisation. Les médias qui donnent accès au village planétaire y sont plus développés. Bref, l'exode rural plonge dans la mondialisation qu'incarne la ville.

En diaspora européenne, cette pression de la mondialisation est encore plus grande, avec la découverte d'un espace autre, plus vaste que le carcan économique, social et culturel que constituent le village, le pays ou le continent. Malgré la nostalgie du pays, l'Europe est le lieu des grands espaces, du grand air libérateur. On espère y trouver des conditions de vie

meilleure, libérées de l'environnement traditionnel. Pour beaucoup de femmes, c'est la conquête de leur autonomie.

Changement des rapports de genre

Un des lieux les plus sensibles de ces mutations se situe dans le changement des rapports de genre. Le concept renvoie à la relation entre homme et femme, en s'adressant au rôle masculin et féminin tel que socialement construit. Mais les fonctions ou les rôles que nous avons dans la société dépendent de la manière dont chaque société conçoit ce que c'est un homme ou ce que c'est une femme. Ce qui varie suivant le temps et l'espace ou le milieu dans lequel on vit⁹. Dans le contexte de migration, les rôles de genre évoluent, bien que timidement, et bousculent les habitudes culturelles.

Ainsi, les hommes, pères et chefs de famille, source d'autorité selon la tradition africaine, sont devenus (pour la plupart) tout le contraire dans le contexte de migration. Les femmes, elles, longtemps considérées comme épouses et mères au foyer, elles sont aujourd'hui, celles sur qui repose la charge familiale. Dans leurs rapports de genre, elles sont souvent prises entre le poids des traditions africaines et l'exigence d'insertion adéquate dans une culture de plus en plus mondialisée. Mais, comment ne pas perdre pied et saisir cette chance d'intégration et vivre réellement la diversité propre à notre société ? De plus, principales éducatrices, les femmes s'interrogent : Quel modèle pour l'éducation en contexte interculturel ?

Mais, malgré ces inquiétudes, de nombreuses femmes subsaharienne trouvent finalement dans la diaspora européenne une stratégie de survie, mais aussi une réaction personnelle, voire sociale, qui pose la question de leur statut dans la société, particulièrement dans la famille et au sein du foyer. Le cas de femmes seules, chefs de famille est fréquent. De plus, même si le taux de chômage des femmes migrantes est généralement plus élevé que celui des hommes migrants, l'on constate une évolution vers une situation où la migration augmente l'autonomie et le pouvoir économique et social des femmes.

⁹ Le concept de genre est le dernier aboutissement des recherches consacrées à l'intégration des femmes dans le développement. Ces recherches se poursuivent et la théorie étant constamment mise à l'épreuve des faits et de l'expérimentation sur le terrain, le concept n'est pas figé et il est susceptible de transformations et d'enrichissements. Cf. Albertine Tshibilondi Ngoyi, « La philosophie et la problématique du genre en Afrique », dans COLLECTIF, *Pour une pensée africaine émancipatrice. Ponts de vue du Sud*, Paris, Alternatives sud, Vol. X, 4. Centre Tricontinental, L'Harmattan, 2003, pp. 117-136.

Néanmoins, l'Europe peut devenir pour la femme un nouveau carcan. Le village mondial devient facilement une jungle planétaire. Souvent les femmes s'organisent pour résister ensemble à la férocité de cette société «mondialisée». Or, il ne suffit pas de s'organiser. Il faut connaître les mécanismes qui régissent ce monde et surtout se donner et acquérir le savoir nécessaire pour s'y insérer sans se laisser broyer. En ce sens, l'éducation est, à notre avis, le lieu qui permet à la femme d'éviter ces pièges. Ici, plus qu'ailleurs, la femme a besoin d'une formation de qualité, dans tous les domaines, qui leur permettrait d'assumer la mondialisation de manière critique et responsable.

II. Les diasporas féminines africaines et le devenir de l'Afrique

De l'invisibilité à la visibilité : actrices économiques

Comme on l'a perçu, l'intégration de la dimension de genre dans l'étude de la migration subsaharienne en Europe nous permet de dépasser une représentation de la femme migrante perçue comme victime, ignorante, improductive, subissant différentes formes de discrimination (emploi, logement...). Le statut et le profil de l'émigration féminine ont changé dans le monde, notamment en Europe. En ce sens, ce que dit A. Nicolet pour les femmes du Sahel qui se dirigent vers la France vaut aussi, en gros, pour les femmes subsahariennes qui émigrent d'autres parties d'Europe :

« L'introduction des femmes dans le plus important courant migratoire en provenance d'Afrique Noire, celui des régions du Sahel, a profondément modifié le sens qu'il avait primitivement, tant pour le pays d'origine que pour le pays d'accueil. Le modèle d'immigration conçu par et pour les hommes a subi des remaniements. Les femmes, qui occupent des positions bien différentes de celles des hommes dans la société française, aspirent progressivement à plus d'initiatives économiques, sociales et culturelles. Le droit et les mœurs touchant la condition féminine doivent être repensés en fonction de cette situation nouvelle ¹⁰».

Certes, l'on constate une « féminisation des migrations », au sens de la croissance numérique des femmes migrantes, mais l'approche genre du phénomène migratoire permet de déceler la transformation du profil de la femme africaine « actrice », « productive » et son apport au développement du pays d'accueil et /ou d'origine.

¹⁰ A. Nicolet, « Femmes d'Afrique Noire sur les chemins d'Europe », dans *Cahiers de Sociologie économique et culturelle*, 1998, n° 29, p. 81-99, abstract. Voir du même auteur, *Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Alors, de l'invisibilité à la visibilité, du statut de simples accompagnatrices de leurs époux, ou des migrantes seules, chefs des familles, le rôle et la place des femmes migrantes ont beaucoup évolué¹¹. Les itinéraires variés des migrantes subsahariennes nous permet de dépasser la vision stéréotypée où elles sont considérées comme « passives », « ignorantes » et « improductives ». Elles sont actuellement devenues actrices socio-économiques visibles, créatrices de richesses, elles se reconvertissent dans les nouveaux métiers, pour accéder au marché de l'emploi, en vue du développement socioéconomique du pays d'accueil et/ou d'origine. Leur apport ne devrait-il pas être pris en compte dans les statistiques de PNB. Elle contribue désormais, parfois, plus que l'homme au transfert des ressources vers le pays d'origine. Plus qu'eux, les femmes tiennent au lien avec l'Afrique.

En effet, il est reconnu que les migrants contribuent de manière substantielle au Produit National Brut à travers leurs transferts monétaires qui dépassent pour certains pays l'aide publique au développement. L'impact des migrants aux destinées de leurs pays sous plusieurs formes n'est pas à démontrer. L'argent des migrants, dont le flux représente trois fois plus que l'aide publique des pays riches représente une somme considérable pour les pays en développement. En 2005, ces fonds sont évalués à 167 milliards de dollars, ce qui en fait la deuxième source de financement des pays en développement à l'échelle mondiale, derrière les investissements directs à l'étranger.

L'aide publique accordée par les pays riches aux pays en développement ne représente que la moitié des sommes transférées par les migrants. Ce montant sous-estime l'importance des transferts, car les statistiques ne prennent en compte que les transferts officiels enregistrés dans les statistiques de balance des paiements des pays d'accueil ou des pays d'origine. La Banque mondiale estime que le montant global des envois de fonds est environ le double des statistiques officielles en prenant en compte les transferts non officiels en or ou en argent.

Ces transferts se font souvent par les banques ou les organismes de transfert de fonds (Western Union ou Money Gram / Moneytrans pour les plus connues), qui ont trouvé là un marché. Les Migrants commencent aussi à investir dans ce marché très compétitif. Les transferts non-officiels se font de main à main ou par le biais de réseaux traditionnels, dont le nom varie d'une région à l'autre. Ce sont des réseaux informels qui collectent et expédient les fonds vers

¹¹TshibilondiNgoyi A., « Femmes et migrations : de l'invisibilité à la reconnaissance ? », dans *Le Monde selon les femmes*, Bruxelles, 2007

leurs pays d'origine. Ces réseaux traditionnels comprennent des réseaux tissés par les liens familiaux, communautaires, villageois ou commerciaux.

De nouveaux canaux de transfert voient le jour. Ils sont basés sur les dernières innovations technologiques dans le domaine de l'Internet et des moyens de paiement (cartes bancaires prépayées). Au niveau de la santé, il y a actuellement des mutualités et assurance maladie pour les membres de la famille à partir de la Belgique.

Pourtant, une question mérite réflexion, celle de l'impact des transferts sur le développement économique des pays d'origine et sur les conditions de vie du migrant. Autrement dit, les transferts servent-ils à la survie ou au développement ?

Les transferts ont l'avantage d'être contracycliques, c'est-à-dire qu'ils augmentent en cas de ralentissement économique ou en cas de chocs macroéconomiques dus, par exemple, à des crises financières. Les envois de fonds permettent d'éviter à la demande intérieure de chuter trop lourdement. C'est dire l'apport du migrant. Mais il faut dépasser le cadre de la solidarité familiale, clanique pour investir dans des projets communautaires. On note parfois les abus dus aux nouvelles habitudes de consommation qui portent souvent sur des biens importés, aux dépenses somptuaires de la part des familles des migrants. Ces transferts créent parfois la dépendance, le profit, l'exploitation, et le manque de créativité.

Dans cette dynamique, les femmes de la diaspora peuvent stimuler celles d'Afrique, actrices incontournables de la vie économique africaine. Leur expérience du travail salarié et de la production marchande, leur contexte de quasi autonomie vis-à-vis de l'homme, tout cela peut les amener à rendre plus visible, même statistiquement, la contribution des femmes d'Afrique au développement du pays. Elles prennent conscience de leur potentiel. Ce qui leur donne confiance pour un engagement plus efficient.

Les diasporas féminines et la situation socio-politique de l'Afrique

Les femmes, on le sait, payent souvent le plus lourd tribut dans les situations des conflits et de la guerre d'agression qui sévissent dans de nombreuses régions du continent. On ne le dit pas assez, les conséquences de ces violences sont énormes. La sécurité et le développement s'influencent mutuellement. L'insécurité provoque la crise alimentaire. Les femmes ne peuvent aller au champ sans risquer d'être violées. L'éducation des enfants est hypothéquée.

Alors, les femmes africaines s'impliquent dans la lutte pour la paix, particulièrement dans la dénonciation de la violence faite aux femmes et aux enfants dans les zones en guerre. Les femmes seules, de plus en plus nombreuses, se donnent comme objectifs d'être réellement actrices et sujets. Cette implication dans le processus de paix, de sécurité est un aspect déterminant pour l'avenir de nos pays et du continent. En Europe, en l'occurrence en Belgique et en France, les femmes de la diaspora soutiennent fermement ces initiatives¹². Leurs engagements, leurs discours inspirés par différentes expériences et présentant différentes perspectives, méritent une grande attention¹³.

Ainsi, en R.D. Congo, le cadre de concertation des femmes congolaises (CAFECO) investit dans la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 1325 de Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité. Il y a des synergies pour la paix au niveau de la Région de Grands Lacs, notamment dans COCAFEM / GEL (Concertation des Collectifs des Associations œuvrant pour la Promotion des Femmes des pays des Grands-Lacs), seule organisation régionale de femmes réunissant des Collectifs d'associations (de femmes des 3 pays (RD Congo, Rwanda, Burundi). Les femmes de la diaspora congolaise de Belgique prolongent ce plaidoyer dans les institutions nationales et européennes¹⁴.

L'expérience européenne amène les migrantes africaines d'Europe à s'investir pour l'éducation et le leadership féminin en Afrique¹⁵. Lors de la célébration du cinquantenaire des indépendances de la R.D. Congo, il a été noté l'absence des femmes à la grande négociation lors de la Table Ronde de Bruxelles. Comme le remarque, à juste titre, Marie -Madeleine Kalala :

« A la proclamation de l'indépendance en 1960, l'homme et la femme sont partout ensemble sur ces images. Mais quel rôle jouait-elle exactement à côté de l'homme ? Car elle n'était pas partout, en définitive ! La femme n'est pas dans la grande salle du Parlement où se déroule la passation des pouvoirs. Seuls les héros de l'indépendance et les évolués ont le droit d'y être et pourtant, c'est ici que la page de l'histoire est en train d'être tournée, que le nouveau destin du Congo se dessine. Pourquoi la femme n'y assiste-t-elle pas¹⁶ ? »

¹² L'initiative des marcheuses de Paris- Bruxelles en juillet 2011 s'inscrit dans cette dynamique.

¹³ Cf. M. Godin et M. Chideka, « L'activisme des femmes congolaises en RDC et en Belgique », dans Migrations forcées, pp. 33-34

¹⁴ On trouvera les memoranda et leurs recommandations sur le site www.ceafri.org

¹⁵ Cf. A. TshibilondiNgoyi, *Enjeux de l'éducation de la femme en Afrique. Cas des femmes congolaises du Kasayi*, Paris, L'Harmattan. 2005.

¹⁶ M. M. Kalala, « Cinquante ans d'indépendance de la R. D. Congo : Que peut-on dire sur le rôle de la femme ? », dans *Congo-Afrique*, numéro spécial *Sur et par les femmes*, 444, mars 2010, p. 167.

En effet, pendant longtemps, il n’y avait pas de femmes en politique à cause de l’insuffisance de leur scolarisation et des pesanteurs culturelles. Aujourd’hui, on constate une présence des femmes au sein de toutes les institutions politiques, même si leur représentativité reste faible. Leur engagement en tant que chefs des partis politiques est encore balbutiant, en raison des contraintes familiales, culturelles, et des règles pas toujours très claires dans ce domaine. Ainsi, sur cent partis politiques en R. D. Congo, on note environ 5 à 6 % seulement des partis dirigés par les femmes. L’encadrement politique des femmes ainsi qu’un appui leur permettraient de s’investir dans la création de leurs propres partis politiques.

La vigilance et la pression de la diaspora féminine d’Europe veulent provoquer nos pays à respecter la représentativité de la femme ainsi que les instruments juridiques relatifs à l’intégration de la femme dans les institutions publiques. Il s’agit également d’aider les organisations des femmes à se mobiliser pour participer comme candidates et électrices aux diverses échéances électorales de nos pays¹⁷.

Cette synergie entre femmes de la diaspora et celles d’Afrique se concrétisent dans les associations. En effet, en Europe, les regroupements de femmes subsahariennes sont fort nombreux. Certains constituent des « nouvelles formes de solidarité et d’individualisation », selon le mot de C. Quiminal¹⁸. D’autres ont des projets de partenariat plus ambitieux avec les associations féminines d’Afrique. Elles appuient les revendications des femmes pour la reconnaissance de leur existence civile. Elles encouragent l’éducation des filles et la promotion de l’initiative de mini-entreprises. Comme le notent si bien Gerti Hesseling et Thérèse Locoh :

«Ce qui est remarquable c’est que les initiatives associatives cessent de cantonner les femmes aux activités de type “social” qui les enfermaient dans leur domaine réservé de bonnes épouses et bonnes mères. Elles sont désormais plus présentes dans la lutte pour le respect des droits civiques, de l’égalité de l’accès à l’éducation et commencent à se mobiliser sur le front des violences faites aux femmes¹⁹».

¹⁷ Cf. A. TshibilondiNgoyi, « Les enjeux de l’éducation pour un leadership politique féminin dans l’espace congolais », dans Collectif, *Le leadership politique féminin face aux enjeux de la reconstruction en République Démocratique du Congo*, Actes Septièmes journées philosophiques (17 au 20 décembre 2003), éd. Philosophat Saint Augustin, 2004, pp. 27-46.

¹⁸ Cf. C. Quiminal, « Les associations des femmes africaines en France. Nouvelles formes de solidarité et d’individualisation », dans *Cahiers du Gedisst*, 1998, n. 21, p. 111.

¹⁹ G. Hesseling /T. Locoh, « Femmes, pouvoir, société », dans *Politique Africaine. L’Afrique des femmes*, 65, Paris, Karthala, 1997, p. 7. Il convient de signaler aussi l’implication du Centre d’Etudes Africaines et de recherches Interculturelles (CEAF&RI) dans la recherche-action sur la paix et la sécurité, le renforcement des capacités des femmes et de leurs organisations. Cf. Albertine TshibilondiNgoyi, « Les organisations

En Afrique, particulièrement dans les villages, l'association tend à utiliser la valorisation des liens ethniques pour développer simultanément dans une région le potentiel de production et de commercialisation, la mise en place d'un réseau « informel » de crédit. Le cadre associatif permet de s'assurer les appuis des autorités administratives et coutumières locales, nécessaires au bon fonctionnement de ces initiatives. Comme le souligne J. P. Peemans :

«La composante politique de l'ethnicité se trouve ainsi réinsérée dans un ensemble d'éléments socio-économiques et identitaires locaux, qui obligent à combiner l'enracinement local avec l'ouverture sur l'inter-régional, le national, voire l'international »²⁰.

C'est justement à cette ouverture internationale que peuvent provoquer les associations féminines de la diaspora, fortes de leur expérience de la mondialité, avec ses atouts et ses dangers. Elles peuvent encourager le jaillissement d'initiatives socio-culturelles et économiques d'entrepreneurs politico-économiques dans un tissu régional, en collaboration avec des ONG, nationales ou internationales.

En outre, faire partie des réseaux associatifs est une sécurisation. La mobilisation du travail collectif permet de réaliser des infrastructures bénéficiant à tous et la mise en place de structures de gestion collective. La diaspora féminine peut aider à accroître les capacités des associations locales, permettant ainsi d'obtenir plus de sécurité dans le domaine foncier, des améliorations dans les conditions de production, de commercialisation et dans leurs conditions de vie, suscitant ainsi une réelle dynamique locale de développement.

Pourtant, cette collaboration, avouons-le, n'est pas toujours aisée. Elle suscite parfois des interrogations. En effet, les femmes de la diaspora ne risquent-elles d'accentuer les inégalités extrêmes de richesse et de pouvoir qui traversent les relations entre les réseaux des nantis et les pauvres ? En d'autres termes, la mobilisation des populations locales n'échappe pas à la reproduction des clivages et des inégalités, et partant des rapports de force, cette fois-ci entre immigrées et locales. Alors, ne risque-t-on pas d'accuser les femmes de la diaspora de confisquer et de régenter ces associations, fortes de force intellectuelle et financière ? parce qu'ayant « plus de moyens » et étant en Europe ?

féminines congolaises : pour un développement participatif », dans SCHULZ Manfred (ed.), *Les agences de développement au Congo (R.D)*, vol. 94, Berlin, éd. Lit/Münster, 2008, pp. 388-398.

²⁰ J. P. Peemans, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997. 1997, p. 95

Néanmoins, une fois dépassées les difficultés, les incompréhensions et les susceptibilités, cette collaboration redonne du souffle au village, à la région, et pourquoi pas au pays, comme en témoigne de manière particulière la diaspora ouest-africaine ?

Alors, à l'heure de grandes migrations africaines vers l'Europe qu'aucun discours ne peut empêcher, il importe de penser à un « partenariat » entre africaines de la diaspora et celles du continent qui donne du souffle autant aux immigrées qu'à celles qui sont restées au pays. A l'heure des Nouvelles Techniques de Communication, le continent ne peut-il pas capitaliser ces énormes potentialités que constitue la migration africaine féminine de l'Europe pour relever les défis posés au continent par les femmes du continent ? De nombreux Etats ont fait de leur diaspora, surtout féminine, un atout pour leur développement et leur positionnement sur l'échiquier international, pourquoi pas l'Afrique ?

Conclusion

Ainsi, quoique plus récente que celle des Africains subsahariens, la migration africaine féminine en Europe devient une réalité avec laquelle il faut compter. Ce qui n'était au début qu'un regroupement familial ou un séjour d'études devient progressivement une véritable installation qui, à l'heure où le monde devient un grand village, doit devenir un atout autant pour les pays d'accueil que pour l'Afrique. Mais pour cela, il faut à notre avis, remplir deux conditions : *l'empowerment*²¹ des femmes africaines d'Europe, et l'implication des institutions nationales et internationales, surtout africaines.

En effet, dans le contexte interculturel de l'Europe, la migration féminine peut être un espace de domination, d'exploitation ou de renforcement du pouvoir de la femme. Leur autonomisation (*empowerment*) demeure une lutte permanente. Il convient de garantir leur accès aux ressources productives à égalité avec les autres migrants dans l'espace européen.

L'autonomisation des femmes subsahariennes passe certes par l'emploi, mais un travail à plein temps, qui corresponde aux qualifications, avec un horaire permettant aux familles, notamment aux femmes de concilier travail et vie familiale. D'où l'importance, de nouveau, de

²¹ Pour M. Bozon, « l'objectif d'un empowerment des femmes, terme difficile à traduire, qui exprime à la fois le renforcement du pouvoir politique, l'autonomie économique, la capacité à exercer pleinement des droits juridiquement reconnus et la maîtrise de la destinée, n'est pas une simple exigence de justice mais un moyen et une garantie de l'efficacité dans la lutte pour le développement et contre la pauvreté » M. Bozon, « Pékin : Utilités et limites d'une conférence mondiale », (Chronique du CEPED), n° 19, 1995, pp. 4-6, cité par G. Hesselting et T. Locoh, « Femmes, pouvoir, sociétés », dans Politique Africaine. L'Afrique des femmes, p. 5.

la formation continue et des recyclages. De plus, il conviendrait de mettre à profit et de valoriser les qualifications des femmes et des hommes universitaires subsahariens en tant que cadres de conseil, d'expertise.

Pour optimiser son impact sur le continent, et c'est la deuxième condition, cette autonomisation de la diaspora féminine d'Europe ne peut se réaliser qu'en partenariat avec les institutions politiques, juridiques, culturelles et scientifiques d'Europe et de l'Union Africaine, le CODESRIA, le CICIBA (Centre International de civilisation Bantu), etc. D'où la nécessité des réseaux scientifiques, communautaires axés sur l'engagement critique qui suppose l'analyse et l'action concernant le phénomène de la migration féminine africaine. Ce qui passe nécessairement par la recherche, la formation, l'accès à de nouveaux savoirs et un nouvel ordre mental²². Tel peut être le travail de centres de recherches en contexte interculturel dans les diasporas africaines d'Europe²³.

Éléments bibliographiques

Charte Mondiale des Migrants, Proclamée à Gorée (Sénégal) le 4 Février 2011, <http://www.cmmigrants.org/goree/spip.php?article16>

Godin M. et Chideka M., « L'activisme des femmes congolaises en RDC et en Belgique », dans *Migrations forcées* numéro spécial *République Démocratique du Congo, Passé, présent, avenir ?*, n° 36, décembre 2010, pp. 33-34.

Hamidou Kane (Cheik), *L'aventure ambiguë*, Paris, éd. Julliard, 1961.

Hesseling G. et Locoh T., « Femmes, pouvoir, société », dans *Politique Africaine. L'Afrique des femmes*, 65, Paris, Karthala, 1997, p. 7.

Kalala M., « Cinquante ans d'indépendance de la R. D. Congo : Que peut-on dire sur le rôle de la femme ? », dans *Congo-Afrique*, numéro spécial *Sur et par les femmes*, 444, mars 2010, p. 167.

Lessaut D. et Beauchemin C., « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », dans *Populations et sociétés* (Bulletin Mensuel d'Informations de l'Institut National d'Etudes Démographiques), Janvier 2009, n° 452.

Maruani M. (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005.

MumpasiLututala B., "Le rôle de la gouvernance et de la recherche", dans *Migrations forcées*, numéro spécial *République Démocratique du Congo, Passé, présent, avenir ?*, n° 36, décembre 2010, pp. 8-9.

Nicollet A, *Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée*, Paris, L'Harmattan, 1992.

²² M. Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005.

²³ C'est le modeste projet entrepris depuis quelques années par le Centre d'Etudes Africaines et de Recherches Interculturelles (CEAF&RI). Site : www.ceafri.org

Nicollet A., « Femmes d'Afrique Noire sur les chemins d'Europe », dans *Cahiers de Sociologie économique et culturelle*, 1998, n° 29, p. 81-99.

Oso L., *L'immigration en Espagne de femmes chefs de famille*, Les Cahiers du CEDREF (Centre d'Enseignement, de documentation et de Recherches pour les Etudes Féministes), n° 8-9, 2000, pp. 89-140.

Peemans, J.P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Quiminal, C., « Les associations des femmes africaines » dans *Cahiers du GEDISST*, 21, 1998, pp. 111ss.

Revue *Migrations forcées* numéro spécial *République Démocratique du Congo, Passé, présent, avenir?*, n° 36, décembre 2010. (disponible aussi sur le NET : www.migrationforcée.org/RDCongo/).

Robert A.-C., *L'Afrique au secours de l'occident*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2004.

Robin N. et MandiogouNdiaye. *Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : Une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation*. Oxford: International Migration Institute, 2010.

TshibilondiNgoyi A., « Exode urbain : le cas de la province du Kasaï en République Démocratique du Congo », dans Collectif, *Citadins et ruraux en Afrique à l'aube du troisième millénaire*. Actes du Colloque de l'UCAC/ICY, 29-31 octobre 1998, Paris, Karthala, 2000.

TshibilondiNgoyi A., « La mondialisation : un défi pour les femmes d'Afrique », dans *Nahavandi, Firouzeh (dir.), Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp.113-131.

TshibilondiNgoyi A., « Les enjeux de l'éducation pour un leadership politique féminin dans l'espace congolais », dans Collectif, *Le leadership politique féminin face aux enjeux de la reconstruction en République Démocratique du Congo*, Actes des Septièmes journées philosophiques (17 au 20 décembre 2003), éd. Philosophat Saint Augustin, 2004, pp. 27-46.

TshibilondiNgoyi A., « La philosophie et la problématique du genre en Afrique », dans Collectif, *Pour une pensée africaine émancipatrice. Ponts de vue du Sud*, Paris, Alternatives sud, Vol. X, 4. Centre Tricontinental, L'Harmattan, 2003, pp. 117-136

TshibilondiNgoyi A., *Enjeux de l'éducation de la femme en Afrique. Cas des femmes congolaises du Kasayi*, Paris, L'Harmattan. 2005.

TshibilondiNgoyi A., « Les organisations féminines congolaises : pour un développement participatif », dans SCHULZ Manfred (ed.), *Les agences de développement au Congo (R.D)*, vol. 94, Berlin, éd. Lit/Münster, 2008, pp. 388-398.